

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



***POLITIQUE NATIONALE
DE PROMOTION
DE LA JEUNESSE
2^{ème} Génération (PNPJ-2)***



TABLE DES MATIERES

Pages

LISTE DES ABREVIATIONS.....
REMERCIEMENTS.....
PREFACE.....
INTRODUCTION.....

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.....

I. CONTEXTE GENERAL DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....

1.1. Contexte géographique.....
1.2. Contexte socio-démographique	
1.3 Contexte socio-économique
1.4. Contexte socio-politique et administratif.....

II. ANALYSE DE SITUATION DE LA JEUNESSE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....

2.1. La définition de la jeunesse.....
2.2. Les différentes composantes de la jeunesse.....
2.3. Problématique de la Jeunesse en République Centrafricaine.....

III. FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES ET PRINCIPES DE BASE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2).....

3.1. Les fondements philosophiques de la PNPJ-2.....
3.2. Les principes de base.....
3.3. Les instruments internationaux (Résolution 2250, Agenda 2030 de l'ONU, Agenda 2063 de l'UA).....

IV. PORTEE STRATEGIQUE ET VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2).....

4.1. La Portée stratégique de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2 ^{ème} génération (PNPJ-2).....
4.2. La Vision de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2 ^{ème} génération (PNPJ-2).....

DEUXIEME PARTIE : LE CADRE OPERATIONNEL DE LA PNPJ-2.....

V. CADRE OPERATIONNEL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2).....

5.1. Les Objectifs de la PNPJ-2.....
5.2. Les Axes stratégiques de mise en œuvre.....

TROISIEME PARTIE : LE MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, ET DE SUIVI-EVALUATION.....

VI. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2).....

6.1. Les institutions.....
6.2. La mobilisation des ressources.....

**VII. LES ORGANES DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE
DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2).....**

7.1. L'organe de décision.....

7.2. L'organe d'exécution.....

7.3. L'organe consultatif.....

7.4. L'organe de coordination, et de Suivi-Evaluation.....

VIII. LES HYPOTHESES DE RISQUES.....

CONCLUSION.....

BIBLIOGRAPHIE.....

LISTE DES ABREVIATIONS

REMERCIEMENTS

PREFACE

En dépit de cette longue période de crises militaro-politiques qui ont ébranlé le tissu économique et social et qui ne cessent de mettre en péril l'élan de progrès, mon pays, la République Centrafricaine demeure un pays béni, en témoignent les ressources naturelles et humaines qui le caractérisent. On y compte 470 indices miniers, et le diamant, l'or, l'uranium, le lignite, le fer, le cuivre, le calcaire, le colombo tantalite, le manganèse, le pétrole, etc,¹ autant de ressources stratégiques qui existent en Centrafrique sans communes mesures. Un sol riche et verdoyant dans un climat tropical et/ou une faune sauvage multi-variée donnent un profil favorable au progrès socio-économique et au développement durable.

Le seul paradoxe, c'est que plus de la moitié de la population de la République Centrafricaine vit en dessous du seuil de pauvreté, alors que 78% de la population ont un âge situé entre 0 et 35 ans, et les jeunes de 10 – 35 ans représentent 46% de l'effectif total de la population. Pour ma part, la jeunesse constitue le potentiel sur lequel nous devons dorénavant formuler l'espoir pour la mise en valeur des immenses ressources que regorge ce pays, afin de sortir le peuple centrafricain de la misère.

Les jeunes disposent de toutes les potentialités pour être des acteurs engagés pour la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble. Ils peuvent en même temps être des véritables opérateurs économiques au travers desquels le visage de l'économie centrafricaine peut être transformé positivement. A travers la Jeunesse, la République Centrafricaine peut commencer à donner une image positive au monde, non pas une image d'un pays dévasté par des guerres fratricides, non pas un pays dont les habitants vivent de l'assistanat, mais plutôt un pays dont les habitants sont épris de paix, de citoyenneté, de patriotisme, et sont des travailleurs engagés pour le développement économique et social.

Le document de Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) est l'outil stratégique par excellence pour former une nouvelle génération des jeunes préparés pour ce nouveau profil de la société Centrafricaine. La vision du Gouvernement telle que consignée dans le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix est celle d'un pays apaisé, qui poursuit le dialogue national de réconciliation, pose des jalons concrets sur le chemin d'une paix solide, et initie un processus de relèvement et de développement durable.²

Je me réjouis donc de l'aboutissement de ce processus qui a conduit à l'élaboration de la nouvelle version de la Politique Nationale de la Promotion de la

¹ Ministère des Mines et de la Géologie, Investir en Centrafrique, Investir dans le monde minier en Centrafrique, <https://www.mines.gouv.cf>.

² Avant-Propos signé du Président de la République du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA), P. VII.

Jeunesse Centrafricaine, tout en formulant le vœu que ce document de stratégie nous permette de réaliser les résultats attendus dans ce domaine.

A l'évidence, la vision de la PNPJ-2 formulée à l'horizon 2030, est de faire des jeunes centrafricains des deux (2) sexes des citoyens responsables, entrepreneurs, acteurs engagés pour le bien-être familial, la cohésion sociale et la paix, et capables de gérer positivement et/ou de prévenir les conflits, pleinement impliqués dans les processus de développement socio-économique national durable, en définitive, des artisans d'une société centrafricaine harmonieuse, dynamique et prospère. **Des objectifs ainsi que des actions stratégiques ont été définis dans ce document pour traduire cette vision en réalité. Les Plans d'Actions stratégiques et Plans d'Opération qui vont en découler seront assortis de coûts. Ce qui nous reste donc à faire, c'est surtout de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie nationale, et c'est à cela que j'appelle au sens d'imagination et de responsabilité du Gouvernement afin que cette espérance devienne réalité.**

Puissent les acteurs impliqués dans ce secteur de la Jeunesse trouver ici leur bréviaire pour de meilleures performances nécessaires au bien-être de tous.

**Professeur Faustin Archange TOUADERA
Président de la République, Chef de l'Etat**

INTRODCUTION

Le capital humain demeure de tout temps et dans tous les espaces la première ressource indispensable sur laquelle l'on peut fonder l'espoir pour le développement d'une nation, et la République Centrafricaine ne peut faire exception à cette règle. Certes, les dispositifs traditionnels de socialisation autrement dit d'éducation, de formation et d'insertion socio-économique des jeunes existent en Centrafrique comme dans les autres nations modernes du monde. Ce système formel d'éducation et de formation traduit par le système éducatif a toujours été le levier du développement du capital humain. Pourtant l'on ne cesse de déplorer les faibles performances et l'inadéquation de ce système quant aux résultats attendus dans ce domaine. Alors que dans le dispositif officiel existant, il est bel et bien prévu des alternatives en termes de réponses à proposer pour combler les déficits du système formel d'éducation des jeunes, très peu d'attention est accordée à ce système d'éducation extrascolaire qui fonctionne sous le label de "Ministère de la Jeunesse". A l'évidence, le peu d'intérêt accordé par les décideurs politiques et administratifs au secteur de la Jeunesse explique les incohérences et empêche ce système d'éducation extrascolaire de remplir pleinement sa fonction dans le processus de socialisation des jeunes.

L'élaboration et la mise œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse (PNPJ) interpelle les consciences individuelles et/ou collectives, qu'il s'agisse des citoyens ordinaires ou encore des dirigeants politiques afin que, dans une dynamique de mobilisation générale, l'on puisse opérer les changements d'attitudes et de comportements nécessaires à la réalisation des résultats attendus en matière de développement humain durable en République Centrafricaine.

La PNPJ de première génération, élaborée et validée le 22 décembre 2006 n'a pas atteint les performances escomptées, du fait de la faiblesse de l'engagement des acteurs impliqués. Dès lors, il s'agit là d'un défi de premier plan à relever afin que la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) portée par ce document, devienne un véritable outil stratégique pour améliorer les performances du système d'éducation extrascolaire des jeunes. Il s'agit à travers la PNPJ-2, dans ce contexte de récurrence des crises militaro-politiques et de culture de violences, de mettre en œuvre des actions de transformation des mentalités et des comportements des jeunes générations, autrement dit former une nouvelle génération de jeunes centrafricains qui soient des artisans de paix, de cohésion sociale et du vivre ensemble, des acteurs engagés pour le progrès social et pleinement impliqués comme agents économiques pour un développement humain durable.

Dans cette perspective, le document de la PNPJ-2 se présente en trois (3) parties principales ainsi qu'il suit :

1^{ère} partie : Du cadre théorique et conceptuel

2^{ème} partie : Du cadre opérationnel

3^{ème} partie : Du mécanisme de mise en œuvre et du suivi-évaluation.

En somme, tenant compte de l'orientation générale de la Politique du Gouvernement à travers le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), la 2^{ème} partie traitant du Cadre opérationnel compte trois (3) Axes stratégiques qui sont les suivants :

- ✓ Axe stratégique 1 : Promotion de la Paix, de la Sécurité, de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale par les Jeunes ;
- ✓ Axe stratégique 2 : Renouveau du contrat social entre l'Etat et les Jeunes
- ✓ Axe stratégique 3 : Relèvement du Secteur productif par les Jeunes.

C'est ici le lieu de rendre un hommage mérité aux partenaires traditionnels du secteur de la jeunesse en République Centrafricaine, à savoir l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD et bien d'autres qui ont toujours accompagné le Gouvernement dans ce domaine, depuis la validation de la PNPJ-1 jusqu'à ce jour, et dont le concours a été sans faille pour la mise en chantier de la PNPJ-2.

Les lignes qui suivent définissent l'ossature de cette Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération, dans un contexte de la RCA post-conflit.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

I. CONTEXTE GENERAL DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La République Centrafricaine, située en plein centre de l'Afrique, est un pays enclavé de la Région de l'Afrique Centrale qui peut être connue de manière précise à travers les données suivantes qui présentent ses principales caractéristiques.

1.1. Le Contexte Géographique

La Centrafrique (RCA) est un pays enclavé sans accès à la mer. L'essentiel de la frontière sud du pays suit le cours du fleuve Oubangui et de son affluent le Mbomou. La partie nord du pays constitue le haut bassin du fleuve Chari. Le mont Ngaoui avec ses 1.420 m est le point culminant. Le pays est partagé entre savanes et forêt équatoriale (au Sud). La République Centrafricaine dispose par ailleurs de nombreuses ressources naturelles, notamment l'uranium, l'or et le diamant. Le pétrole et l'énergie hydroélectrique sont d'autres ressources potentiellement importantes mais inexploitées à ce jour. La déforestation est quant à elle constatée dans les zones de brousse où les paysans utilisent le bois pour leur nourriture et les constructions, mais semble endiguée dans les zones forestières. Les sources du Ministère des forêts et du développement rural semblent prouver que depuis 30 ans, la forêt gagne sur la savane, cas exceptionnel dans le monde. De gros efforts d'aménagement et de protection des forêts sont en effet engagés durablement, avec pour objectif d'éviter l'érosion, de protéger la faune et de préserver cette richesse rare qu'est la grande forêt centrafricaine.

1.2. Le contexte sociodémographique

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) effectué en 2003 a donné un nombre de 3 895 139 habitants dont 50,21 % de femmes et 49,79 % d'hommes. La population urbaine représente 62,12% contre 37,88% en zone rurale. On peut aussi noter que 49,8% de cette population sont constitués d'individus de moins de 18 ans. Sur la base de ces chiffres, les projections démographiques indiquent un effectif de 5 360 310 de la population centrafricaine au titre de l'année 2019³.

La population de la RCA est caractérisée par une proportion élevée de jeunes. Les enfants âgés d'au moins 18 ans représentaient la moitié de la population centrafricaine au dénombrement de décembre 2003. Ce chiffre révèle que la fécondité est restée assez élevée en Centrafrique malgré la légère baisse observée entre 1988 et 2003 (5,1 enfants en moyenne par femme en 2003 et 6,1 en 1988). Le niveau global de fécondité est mesuré par le nombre annuel moyen de naissances

³ Institut Centrafricain des Statistiques et d'Etudes Sociales (ICASES)

vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer appelé Taux Global de Fécondité Général(TGFG), ce qui est de 161,9‰.

Le contexte des années 2013 a été marqué par la combinaison ou la succession d'évènements propices à une tendance à la hausse des niveaux de la mortalité et une réduction de l'espérance de vie, par rapport à ceux observés en 2003. En effet, les crises militaro-politiques, la déstructuration du secteur agricole, l'émergence et la progression du VIH/SIDA sont autant de facteurs explicatifs. En 2003, on compte un peu plus de 14,42 décès pour 1000 personnes pour l'ensemble du pays⁴. L'espérance de vie à la naissance est 53,5 ans. Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est de 56,6%.

Les principales religions pratiquées en République Centrafricaine sont le christianisme, l'islam et l'animisme.⁵

1.3. Le contexte socio-économique

En 2018, le PIB a augmenté de 4,3% et la croissance devrait atteindre 5% en 2019 et 2020, selon le FMI⁶. Ces prévisions sont fondées sur diverses réformes, la vente de diamants gardés en réserve et la hausse des exportations de bois. Le revenu par habitant vaut 446 dollars en 2012. En 2017, la République Centrafricaine occupait la 188ème position (sur 189 pays) en termes de développement humain. Le taux de chômage est élevé (6.5% en 2018 selon les estimations de l'OIT) et la majorité de la population vit dans la pauvreté. L'agriculture représente 55 % du PIB. Les principales cultures sont le manioc (cassave), les bananes, le maïs, le café, le coton et le tabac. Le nord-ouest et le centre du pays représentent un bassin agricole important pour les cultures de coton et de canne à sucre. Toutefois, la faiblesse des infrastructures et du soutien à la production reste majoritairement extensive, limite très fortement les rendements, très inférieurs à ceux des pays voisins.

L'enclavement du pays demeure un handicap important et le transport fluvial est primordial pour l'économie.

Les progrès de l'agriculture ne profitent qu'aux grandes exploitations.

On trouve en République Centrafricaine une flore et une faune très diversifiées, en particulier une population d'éléphants d'Afrique de forêt, visibles par

⁴ République Centrafricaine, populationdata.net

⁵<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/republique-centrafricaine/presentation-de-la-republique-centrafricaine/>

⁶<http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/central-african-republic/economie-3>

troupeaux de plusieurs dizaines de membres, notamment dans les salines (celle de Bayanga au sud-ouest du pays est la plus célèbre). Cette situation reste très fragile du fait du braconnage pour l'ivoire et de la consommation importante de viande de brousse, mais représente un potentiel cynégétique et d'écotourisme important. Le tourisme reste encore anecdotique, autant du fait de la faiblesse des infrastructures d'accueil et de transport que de l'insécurité qui règne dans le pays.⁷

1.4. Le Contexte socio-politique et administratif

La République Centrafricaine, ayant accédé à l'indépendance le 13 août 1960. Sa constitution consacre un régime où le Président de la République est à la fois chef de l'État, chef suprême des Armées, chef de l'Exécutif et garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui comprend deux chambres, l'Assemblée Nationale et le Sénat.

La Constitution de la République Centrafricaine promulguée le 30 mars 2016, stipule que le pouvoir législatif est exercé par un Parlement composé de deux chambres : l'Assemblée et le Sénat. Le Parlement légifère et contrôle l'action du Gouvernement par contre le Sénat prévu par la constitution n'est pas mis en place, au préalable doivent être adoptés les textes relatifs aux collectivités territoriales et d'autre part, doivent être organisées les élections régionales et municipales.

L'organisation administrative de la RCA, s'articule autour de 7 régions, 16 préfectures, 71 sous-préfectures et 2 Postes de Contrôle Administratif (PCA) et 175 communes, dont 6 communes d'élevages, et environ 10.000 villages, quartiers de villes. La ville de Bangui, est la septième région et est structurée en commune urbaine avec 8 arrondissements. Un projet sur la décentralisation et la déconcentration permettra à terme d'asseoir une administration territoriale performante et efficace, avec des instances locales élues. Les deux langues officielles de la République centrafricaine sont le français et le sango. Le pays compte plus de quatre-vingts ethnies parlant chacune une langue différente. Le sango, la langue véhiculaire, représente une vraie langue de communication, largement partagée dans le pays pour commercer et échanger.⁸

II. ANALYSE DE SITUATION DE LA JEUNESSE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

⁷<http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/central-african-republic/economie-3>

⁸https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_en_R%C3%A9publique_centrafricaine

La problématique de la Jeunesse en République Centrafricaine ne pourrait être abordée efficacement que si cette catégorie sociale ainsi que les différentes composantes de celle-ci sont bien circonscrites.

II.1 Définition du concept de Jeunesse

La notion de jeunesse est un concept dont la compréhension ne fait pas l'unanimité. Pour les uns, la jeunesse est une tranche de vie qui se détermine par l'âge. Pour d'autres encore, la jeunesse est autant une tranche de vie qu'un état d'esprit. Ce concept de jeunesse doit donc être perçu du point de vue biologique, psychologique et sociologique. La jeunesse est donc une étape pendant laquelle l'être doit s'arracher aux sécurités faciles pour s'engager dans les grandes luttes de la vie.

En République Centrafricaine, le Colloque National sur la Problématique de la jeunesse tenu en 1984, s'est penché sur la question de la délimitation de la notion de jeunesse et a adopté la position du Forum Mondial des Jeunes, Organisé en 1984 à Paris par l'UNESCO, qui définit les groupes d'âge situés entre 15 à 35 ans comme étant les catégories de la Jeunesse. Cependant, la définition opérationnelle de la jeunesse appliquée par les autres Agences du Système des Nations Unies délimite cette catégorie pour les groupes d'âge situés entre 10 et 24 ans.

En somme, **La Jeunesse est définie comme étant une période transitoire de la vie de l'individu qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte fixée en Centrafrique entre 10 et 35 ans. Tenant compte de la spécificité des différents groupes d'âges ainsi que de leurs caractéristiques psycho - sociologiques, on distingue principalement trois (3) sous – groupes de jeunes, à savoir les « Pubères et Adolescents » (10- 17 ans), les « plus jeunes » (18 – 24 ans) et les « moins jeunes » (25 – 35 ans).**

Cette tranche de vie est consacrée à l'éducation, la formation et la préparation à la vie active, notamment à l'apprentissage et à l'exercice de responsabilités sociales, politiques, économiques et culturelles.

Aujourd'hui comme hier, des efforts remarquables ont été déployés aussi bien par les jeunes eux-mêmes que par les pouvoirs publics, afin d'organiser la couche juvénile de nos populations en raison du rôle important et déterminant qu'elle joue et qu'elle continue de jouer dans le développement socio-économique de notre pays.

II.2. Différentes composantes de la Jeunesse en République Centrafricaine

La Jeunesse visée par la présente politique est plurielle. En effet, elle est composée de plusieurs catégories à savoir : la jeunesse urbaine, la jeunesse rurale, la jeunesse scolarisée, la jeunesse déscolarisée, Jeunesse ouvrière, la jeunesse désœuvrée, La jeunesse féminine, les Jeunes handicapés, les Jeunes de la Rue, la jeunesse confessionnelle, la jeunesse politique, etc.

II.2.1. La Jeunesse Urbaine

La jeunesse urbaine, c'est-à-dire cette catégorie des jeunes nés dans les villes et ceux issus de l'exode rural forment plus de la moitié de la population urbaine. Ces jeunes sont aux prises avec les réalités urbaines d'une vie accélérée et dynamique. Le travail salarié en entreprises ou dans les services publics, les mouvements associatifs culturels et sportifs, les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) sont autant d'activités qui les caractérisent. Ils sont pourtant confrontés comme les jeunes ruraux à des problèmes les plus cruciaux qui sont : le chômage, la délinquance juvénile, la prostitution, l'alcoolisme, le tabagisme et la drogue, l'insuffisance des offres de formation qualifiante, l'insuffisance des infrastructures de formation et d'apprentissage, l'infection par les IST et le VIH/SIDA, l'influence négative des médias, l'analphabétisme, etc.

II.2.2. La Jeunesse rurale

La Jeunesse rurale en tant qu'entité spécifique de la jeunesse, regroupe des jeunes vivant en milieu rural, c'est-à-dire dans les villages. Plus de la moitié de la population rurale est constituée de jeunes de moins de 35 ans. Etant pour la plupart du temps moins diplômés, on les retrouve souvent ouvriers ou actifs agricoles. Leurs modes de vie est intermédiaires entre la résidence chez les parents et la fondation d'une famille. L'entrée dans la vie active des jeunes ruraux se caractérise le plus souvent par le recours à la famille, qu'il s'agisse de celle des parents ou de celle qu'on va fonder. La jeunesse rurale est confrontée à des problèmes dont les plus importants sont : le sous-emploi, l'analphabétisme, l'exode rural, les maladies endémiques, l'insuffisance quantitative des intrants, le manque de formation professionnelle, les difficultés d'écoulement et de commercialisation des produits agricoles, l'insuffisance ou la quasi-inexistence de la mécanisation des moyens de production, les difficultés de conservation et de transformation des produits agricoles , l'infection par les IST et le VIH/SIDA, etc.

II.2.3. La Jeunesse scolarisée

La jeunesse scolarisée est constituée des jeunes scolarisés et des étudiants. On peut compter dans cette catégorie les jeunes des villes et des campagnes qui fréquentent les établissements du Fondamental 1 et 2, de l'université et des centres de formation technique et professionnelle. L'effectif global des jeunes scolarisés du Fondamental 1 (6-11 ans) est de 1.107.976 au titre de l'année 2017-2018. Au Fondamental 2, on retrouve seulement 165.976 élèves (12-18 ans).Le pays est en

panne avec des infrastructures vandalisées ou abimées pendant les conflits, une occupation des écoles par les milices ou les déplacés, une insuffisance criarde d'enseignants; des maîtres-parents peu ou mal formés en remplacement des enseignants professionnels, des déplacements massifs d'élèves fuyant l'insécurité, etc. L'éducation et la formation en Centrafrique éprouvent d'énormes difficultés depuis des décennies. Cette situation s'est davantage dégradée avec la survenue de la crise en 2012-2013.⁹ Les données recueillies par l'Annuaire statistique 2017/2018 du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation, donnent le taux Net de scolarisation au niveau du Fondamental 1 est de 95% et de 24,5 % au Fondamental 2. Les problèmes de la jeunesse scolaire et estudiantine se posent en termes d'éducation, de formation, d'emploi, de santé et de loisirs.

II.2.4. La Jeunesse ouvrière

La Jeunesse ouvrière regroupe les Jeunes qui exercent un métier dans les milieux professionnels, en entreprises ou dans les services publics. En République Centrafricaine, cette catégorie de jeunes n'est pas organisée. Pourtant, ces jeunes peuvent constituer un train d'entraînement pour les autres jeunes, pour peu qu'une organisation est mise en place. La Jeunesse ouvrière devrait jouer un rôle de premier plan pour l'Education populaire en direction des jeunes dans le sens des orientations professionnelles et de la formation à l'entrepreneuriat.

II.2.5. La Jeunesse désœuvrée

Il s'agit ici de ces jeunes qui sont sortis du système d'éducation et de formation et se retrouvent à la touche sans aucune opportunité d'emploi. On retrouve dans cette catégorie des diplômés chômeurs, des analphabètes ainsi que ceux ne disposant d'aucune qualification professionnelle susceptible de leur ouvrir des opportunités d'emploi. Ils sont d'ailleurs très nombreux du fait de l'inadéquation du système d'éducation et de formation. Ils constituent en fin de compte le soubassement des comportements violents durant les mouvements de masse. Ils sont prêts à tout casser pour manifester leur désarroi. Leur effectif ne cesse d'augmenter chaque année sous le poids de la croissance démographique combiné avec l'inadéquation du marché de l'emploi.

II.2.6. La Jeunesse féminine

⁹ Rapport final de l'Analyse nationale participative des Adolescents et jeunes de 10-35 ans dans les domaines de la santé, de l'Education, de la paix, de l'Emploi et de la formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, Mars 2017.

La jeunesse féminine est composée de jeunes filles et jeunes femmes des villes et des campagnes. La jeunesse féminine rencontre des problèmes identiques à ceux des autres catégories de la jeunesse en Centrafrique. Toutefois, il convient de souligner qu'elle vit des problèmes spécifiques au nombre desquels on peut relever :

- les pesanteurs sociales et familiales qui défavorisent l'épanouissement de la jeune fille par rapport au jeune garçon ;
- le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation des filles ;
- la féminisation des IST et du VIH/Sida ;
- l'excision ;
- la discrimination en matière d'offre d'emploi et de responsabilisation;
- les grossesses non désirées et l'exclusion de la famille;
- la pauvreté et la prostitution occasionnelle ;
- l'acculturation etc.

II.2.7. Les Jeunes handicapés

Les Jeunes handicapés sont des personnes qui ont une infirmité innée ou contractée à la naissance ou au cours de leur existence. Les problèmes majeurs des jeunes handicapés sont :

- la marginalisation et l'exclusion sociale ;
- le déficit de scolarisation ;
- l'insuffisance des institutions d'éducation spécialisées ;
- le coût élevé de l'éducation spécialisée ;
- le manque de formation technique et professionnelle ;
- l'insuffisance de qualification professionnelle ;
- le manque de structures sanitaires spécialisées d'accueil etc.

II.2.8. Les jeunes de la rue

Sont considérés comme jeunes de la rue, les personnes de moins de 18 ans qui vivent dans la rue sans aucune attache familiale ni foyer d'accueil. Les jeunes de la rue sont affectés par les problèmes suivants :

- la mendicité,
- la délinquance,
- le banditisme,

- la drogue,
- la précarité des métiers,
- la pauvreté des parents etc.

II.2.9. La Jeunesse confessionnelle

Cette catégorie regroupe tous les jeunes actifs au sein des mouvements de Jeunesse issus des Confessions religieuses. Ces jeunes sont pleinement impliqués dans des actions d'éducation civique dans les trois principales religions en République Centrafricaine à savoir, le catholicisme, le protestantisme et l'Islam. Les organisations de Jeunesse confessionnelle sont habituellement très dynamiques en matière d'encadrement de la Jeunesse. Elles disposent d'expériences avérées en matière d'organisation des Camps de jeunesse, Colonies de vacances, excursions et autres activités socio-éducatives.

II.2.10. La Jeunesse politique

La Jeunesse politique est constituée de l'ensemble des mouvements de Jeunesse des Partis politiques. Les jeunes de cette catégorie particulière participent en tant que militants des partis politiques à l'animation politique de la vie nationale. Même s'ils sont régis par des textes inhérents à la vie des partis politiques, ils demeurent toutefois des jeunes sur qui il importe d'orienter des actions d'éducation à la citoyenneté. Les programmes à développer dans leur direction doivent permettre de former des jeunes leaders épris de culture de paix et patriotisme, des futurs leaders politiques capables de mettre l'intérêt général au centre de leurs préoccupations.

II.3. Problématique de la Jeunesse en République Centrafricaine

La Jeunesse constitue en République Centrafricaine la frange la plus importante de la population totale. Sur un effectif global estimé à 5.360.310 individus en 2019 suivant les chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitation en 2003 (RGPH 2003), la proportion des jeunes représente 46% (pour les individus d'âge situé entre 10-35 ans). Les jeunes de 10-24 ans représentent 33% de la population totale. Cette frange importante de la population, qui devrait constituer le potentiel pour le développement du pays, est pourtant la plus vulnérable du point de vue des conditions de son existence, qui s'avèrent précaires.

Ces Jeunes qui ont été pour la plupart les principaux acteurs des conflits militaro-politiques de ces dernières années et qui ont conduit à l'anéantissement du tissu économique et social, sont aujourd'hui les principales victimes des choix économiques. La destruction des principales entreprises du pays et la destruction des édifices publics ont eu comme effet le désœuvrement et le chômage de plus en plus accrus des jeunes. Ceux de ces jeunes qui ont suivi régulièrement leur cursus

scolaire, universitaire ou professionnel se retrouvent au bout du tunnel sur le banc des désœuvrés et chômeurs.

Entre autres effets de cette crise militaro-politique, il faut noter le problème de l'éducation et de la formation des jeunes. Le pays est en panne avec des infrastructures vandalisées ou abimées pendant les conflits, une occupation des écoles par les milices ou les déplacés, une insuffisance criarde d'enseignants, des maîtres-parents peu ou mal formés en remplacement des enseignants professionnels, des déplacements massifs d'élèves fuyant l'insécurité, etc. L'éducation et la formation en Centrafrique éprouvent d'énormes difficultés depuis des décennies. Cette situation s'est davantage dégradée avec la survenue de la crise en 2012-2013. Le Taux Brut de scolarisation au Fondamental 2 et à l'Enseignement technique Professionnel (ETP) est de 18% (12-18 ans). Le taux d'achèvement au Fondamental 2 et à l'Enseignement Technique Professionnel est de 14 %¹⁰. L'on se demande, que deviennent les autres proportions très importantes de ces jeunes.

L'offre de santé en faveur des adolescent(e)s et jeunes pose un problème de faible niveau de fréquentation des formations sanitaires. A ce sujet, il ressort que très peu de jeunes (35,6%) fréquentent les formations sanitaires de la République Centrafricaine¹¹. Il faut en déduire des problèmes de santé, de santé sexuelle et de transmission des IST et VIH-SIDA qui frappe une proportion importante des jeunes dans ce pays, (Prévalence au VIH/SIDA chez les jeunes de 15-24 ans = 2,8% contre 4,9% chez les 15-49 ans)¹². L'analyse de la situation de la santé et plus particulièrement de la SSRAJ montre clairement une situation précaire, avec une précocité de l'activité sexuelle, la multiplicité des partenaires sexuels, la faible utilisation du préservatif, etc. Tout cela est soutenu par un faible accès aux services de santé et à l'information expliqué par la qualité approximative des services fournis et par un très faible pouvoir économique des jeunes.¹³ Un autre paradoxe à mettre en relief est le fait que 50,21 % de la population centrafricaine sont constitués de femmes et 49,79 % d'hommes, alors que le potentiel de la gente féminine n'est pas exploité à fond.

Alors, il apparaît clairement que la problématique de l'emploi, notamment celui des jeunes se caractérise principalement par la sous qualification de la main d'œuvre par rapport aux besoins du marché du travail au plan national. Les deux tranches d'âges de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans constituent la grande majorité des demandeurs d'emplois (58,7%). Cela peut à priori dénoter d'un chômage massif des jeunes diplômés des enseignements secondaires, techniques et supérieurs ou des chômeurs de longue durée, et plus de 80% des demandeurs d'emplois ont moins de

¹⁰ Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation, Annuaire Statistique 2017/2018, Décembre 2018, P. 26-27.

¹¹ Rapport final de l'Analyse nationale participative des adolescents et jeunes de 10-35 ans dans les domaines de la Santé, de l'Education, de la paix, de l'Emploi et la formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, Mars 2017, P. 12.

¹² Rapport enquête par Grappes à indicateurs multiples – MICS couplée avec la sérologie VIH, RCA, 2010, P.9.

¹³ Idem, P. 55.

35 ans, alors que le taux de chômage oscille depuis 2001 autour de 8%.¹⁴ Ainsi entre 2008 et 2014, l'ACFPE a enregistré 51.915 demandes d'emploi contre 9.271 offres.¹⁵ En novembre 2014, la Fonction Publique employait 26.853 fonctionnaires contre 7.129 travailleurs contractuels du secteur privé¹⁶. A l'évidence, le désœuvrement des Jeunes sévit de manière généralisée et endémique créant ainsi de meilleures conditions de tensions sociales permanentes propices à l'explosion sociale. Ce sont donc ces jeunes qui alimentent les foyers de tension tant dans les villes que les villages, et deviennent par le même coup des proies faciles pour l'enrôlement dans les groupes armés. Dès lors, on assiste impuissant à un cercle infernal de perpétuels recommencements des crises militaro-politiques en République Centrafricaine.

Avec 60 pour cent de la population africaine figurant actuellement dans une tranche d'âges inférieure ou égale à 24 ans, il n'est nullement surprenant, qu'à l'orée de la mise en œuvre de notre Agenda 2063 et du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique ont consacré l'année 2017 au thème " Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse". La capacité des gouvernements africains à transformer l'éducation et le développement des compétences, la santé et le bien-être, l'autonomisation ainsi que l'emploi et l'entrepreneuriat se trouve à l'épicentre de cette marche vers le progrès, la paix durable et le développement.¹⁷

Face à cette situation combien déplorable, les moyens mis en œuvre pour l'encadrement et l'insertion socio-économique des jeunes s'avèrent insuffisants. La part réservée à la Jeunesse c'est-à-dire à l'éducation extrascolaire des Jeunes, hormis le budget du Ministère de l'Education nationale, est dérisoire. Dans le Collectif budgétaire national de 2018, on peut noter certaines lignes du Ministère de la Jeunesse et des Sports avec une dénomination globalisante de " Mission d'Administration Générale de la Culture, des Sports et des loisirs" en termes de Dépenses d'Investissement telles que :

Programme Conjoint des jeunes : montant - 148.050.000 F CFA

Maison des Jeunes : montant - 45.930.000 F CFA

En rapportant ces deux chiffres au montant global du Budget du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dont le montant est de 1.109.759.000 F CFA, il est évident que la question de l'Education extrascolaire des Jeunes reste un domaine qui est loin d'être prioritaire pour le Gouvernement. Néanmoins, il faut aussi

¹⁴ Rapport d'Analyse Diagnostique de la Problématique de l'emploi, particulièrement des Jeunes en RCA post Crise, PNUD, Septembre 2015, P. 12.

¹⁵ Idem, P. 19

¹⁶ Idem, P. 12

¹⁷ Feuille de route de l'Union Africaine sur "Tirer pleinement profit du dividende démographique de l'Afrique en investissant dans la Jeunesse, Conférence de l'Union Africaine de Janvier 2016 ;

considérer le Budget accordé au Ministère chargé de la Jeunesse Pionnière Nationale qui est consacré à la formation et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes qui s'élève à 1.458.275.000 F CFA. Les montants des deux départements ministériels confondus s'élèvent à 2.568.025.000 F CFA. Somme toute, la proportion réservée à l'Education extrascolaire et à l'insertion socio-professionnelle des Jeunes représente 1,17 % du Budget national dont le montant total est de 219.397.891.000 F CFA¹⁸. En observant ces montants dont l'objet est de favoriser l'éducation extrascolaire, la formation et l'insertion socio-économique des jeunes en République Centrafricaine, la question qui s'impose est celle de savoir la volonté politique affichée devra se traduire par une réelle prise en charge les problèmes d'éducation citoyenne, de formation à l'entrepreneuriat et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

A ce jour, l'essentiel des financements qui permettent de réaliser certaines activités du secteur de la Jeunesse vient des partenaires techniques et financiers tels que l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD et autres ONG internationales. En plus de cela, le problème des ressources humaines recèle deux controverses majeures : d'une part, le problème d'insuffisance de cadres qualifiés pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes socio-éducatifs des jeunes, et d'autre part, la question de l'utilisation efficiente des compétences qui existent dans le secteur. Du reste, tout doit mis en œuvre afin que le secteur de la Jeunesse devienne un vecteur pour le progrès social et le développement durable en République Centrafricaine.

III. FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES ET PRINCIPES DE BASE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2)

III.1. FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES

Tenant compte des problèmes de société en République Centrafricaine, la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2), dans une visée prospective, propose des orientations stratégiques à prendre en considération pour former les générations futures qui consisteront à :

III.1.1. Promouvoir un nouveau type de leadership à travers les jeunes

La PNPJ-2 devra permettre de produire un nouveau type de leaders jeunes qui devront demain changer l'image du pays en termes de gouvernance et de progrès social. L'identification et la formation des jeunes en matière d'éthique et de leadership seront une priorité.

¹⁸ Loi de Finances rectificative 2018.

III.1.2. Promouvoir la participation et la responsabilisation des jeunes

La PNPJ-2 devra permettre de susciter une implication et une participation actives des jeunes au processus de prise de décision aux niveaux local et national. Les organes centraux et décentralisés du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) ainsi que des Ministères en charge de la Jeunesse seront mis à contribution pour parvenir à cette fin.

III.1.3. Promouvoir une culture de paix et de démocratie en milieu jeune

La PNPJ-2 devra permettre de développer dans les milieux de la Jeunesse une culture de prévention et de résolution pacifiques des conflits. Ce programme constituera le socle des actions de formation des jeunes qui devront garantir la vulgarisation d'une culture de paix et démocratie en République Centrafricaine.

III.2. LES PRINCIPES DE BASE

La Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) en tant qu'élément de la vision nationale de développement doit répondre aux principes et valeurs de :

- **Participation** : La participation est un concept-clé de la politique de la jeunesse dans un sens où il n'est en effet plus possible aujourd'hui de mener une politique qui ne tienne pas compte de ses bénéficiaires, et cela déjà en amont de l'élaboration des instruments politiques. Au niveau national, le Conseil National de la Jeunesse joue un rôle central dans ce domaine. Mais d'autres organes permettent à la société civile d'intervenir sur les actions et les mesures à prendre dès leur conception.
- **Autonomisation des Jeunes** :
Le renforcement de l'autonomisation économique des jeunes devra être au centre des préoccupations des acteurs clés de la mise en œuvre de la PNPJ-2. Le désœuvrement et le chômage des jeunes constituent un handicap pour le processus du développement national, mais surtout un terreau pour l'insécurité. La création de moyens de subsistance et d'emplois décents est un facteur déterminant pour l'autonomisation socio-économique des jeunes ; ce facteur contribue également à un développement humain durable. La réussite d'une telle démarche se mesure à l'augmentation du nombre d'emplois pour les jeunes.¹⁹

¹⁹ UNDP, Youth Strategy 2014-2017, P. 34

- **Transversalité** : Beaucoup de mesures politiques ont un impact sur la vie des jeunes. Et beaucoup de choses dépendent des jeunes. Les transitions entre l'éducation et le monde du travail ne se font pas aisément. L'abandon scolaire et la non-qualification des jeunes renforcent les mécanismes d'exclusion.

Les questions concernant l'égalité des chances, la citoyenneté, l'engagement bénévole deviennent de plus en plus sensibles, d'autant plus que les réponses ne peuvent plus être trouvées uniquement dans un seul secteur. Le constat que les jeunes constituent une ressource est finalement de plus en plus reconnu partout ailleurs. Confrontée à de tels défis, toute politique en faveur des jeunes doit se baser sur une veille permanente de l'évolution de la société et de la jeunesse afin de garantir une meilleure prise en compte des problématiques qui se posent à l'intégration active des jeunes dans tous les secteurs d'activités socio-économiques nationales. Il s'agit surtout d'impliquer tous les secteurs qui tiennent un volet d'actions d'éducation, de formation et/ou d'insertion socio-professionnelle des jeunes dans une approche globale de coordination, de synergie et de suivi-évaluation en vue de l'efficacité des actions à mettre en œuvre en faveur des Jeunes.

- **Promotion de l'éducation et la formation extrascolaires des jeunes** : dans la perspective de leur intégration sociale, l'éducation et la formation extrascolaires des jeunes devront être une priorité de la PNPJ-2 dans la mesure où ce système d'éducation prend en compte toutes les approches appropriées pour l'épanouissement et le développement de la personnalité des jeunes.
- **Promotion de l'esprit d'entreprise** : dans un contexte où le marché du travail devient de plus en plus restreint et exigu en Centrafrique, l'alternative pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes est l'esprit d'entreprise. La PNPJ-2 devra être un instrument de promotion de l'esprit d'entreprise qui va déboucher sur l'entreprenariat des Jeunes.

III.3. Les Instruments internationaux

La République Centrafricaine, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine ainsi que des autres Organisations sous-régionales est aujourd'hui engagée comme les autres pays dans la globalisation. A ce titre, toutes les politiques sectorielles nationales tiendront compte de certains instruments internationaux. Dans cette optique, les Résolutions 2250 et 2419 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui prônent l'implication des Jeunes dans les processus de paix et de résolution des conflits, l'Agenda 2030 des Nations Unies qui met un accent

particulier sur le Développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui promeut l'émergence de l'Afrique à l'horizon 2063.

IV. PORTEE STRATEGIQUE ET VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2)

IV.1. La Portée stratégique de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} Génération (PNPJ-2)

La Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) est le document de référence qui découle de la volonté et des options politiques et stratégiques du Gouvernement en matière de valorisation des jeunes.

Ce document est le cadre unique d'orientation stratégique et de plaidoyer pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'épanouissement et d'insertion socio-économique des Jeunes en République Centrafricaine. Il sert de guide pour l'élaboration de stratégies globales et Plans d'actions sectorielles ou ciblées en matière de promotion des jeunes.

La PNPJ-2 définit la vision, les objectifs et actions stratégiques en faveur de la jeunesse en République Centrafricaine. Tous les intervenants du secteur ont l'obligation de s'y conformer afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des différentes interventions.

IV.2. La vision de la PNPJ-2

La vision du Gouvernement consignée dans le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix est celle d'un pays apaisé, qui poursuit le dialogue national de réconciliation, pose des jalons concrets sur le chemin d'une paix solide, et initie un processus de relèvement et de développement durable.²⁰

Dès lors, la mise en œuvre de la PNPJ-2 devra permettre à l'horizon 2030, de faire des jeunes centrafricains des deux (2) sexes des citoyens responsables, entreprenants, acteurs engagés pour le bien-être familial, la cohésion sociale et la paix, et capables de gérer positivement et/ou de prévenir les conflits, pleinement impliqués dans les processus de développement socio-économique national durable, en définitive, des artisans d'une société centrafricaine harmonieuse, dynamique et prospère.

DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATIONNEL DE LA PNPJ-2

²⁰ Avant-Propos signé du Président de la République du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA), P. VII.

V. CADRE OPERATIONNEL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2)

V.1. Les Objectifs de la Politique Nationale de la Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} Génération (PNPJ-2)

V.1.1. Objectif Principal

Le but principal de la Politique de la Jeunesse est d'assurer aux jeunes le plein épanouissement de leurs facultés physiques, mentales et morales et de créer des conditions favorables à leur insertion professionnelle, économique et sociale, afin qu'ils deviennent des acteurs avertis d'un développement harmonieux et durable pour eux-mêmes et pour toute la société, contre la pauvreté et la misère, pour la paix et le mieux-être pour tous.

En somme, l'objectif principal de cette PNPJ-2 visera : **d'ici 2030, plus de deux tiers des jeunes de Centrafrique des deux sexes, possèdent des connaissances, aptitudes et pratiques qui leurs permettent d'être des citoyens responsables, des acteurs de la paix et de la cohésion sociale, capables de se prendre en charge et participent activement et de manière responsable au processus du développement national durable.**

Dans cette perspective, la PNPJ-2 poursuit les objectifs opérationnels suivants :

V.1.2. Objectifs opérationnels.

La Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) a pour ambition d'exprimer la volonté de la communauté nationale et internationale, de promouvoir la jeunesse dans toute sa dimension, et ne saurait être exécutée sans la réalisation des objectifs ci-après :

1. Consolider la paix et la sécurité nationale par l'éducation citoyenne des jeunes ;
2. Promouvoir le leadership des jeunes en vue de leur contribution positive à une culture de Paix, de démocratie, de cohésion sociale et des Droits de l'Homme;
3. Renforcer les capacités des Organisations de Jeunesse en vue d'en faire des actrices et partenaires pour le développement des jeunes ;
4. Promouvoir les loisirs éducatifs pour la protection des jeunes contre les mauvaises mœurs ;
5. Promouvoir l'alphabétisation des jeunes ;
6. Réduire sensiblement le désœuvrement et le chômage des jeunes par l'entreprenariat et les Activités Génératrices de Revenus (AGR);
7. Promouvoir la réinsertion sociale des jeunes en situation difficile ;
8. Promouvoir la santé de reproduction et la lutte contre les IST et VIH/SIDA chez les adolescents et les jeunes ;
9. Assurer la promotion de la jeune fille et du concept de genre dans le milieu jeune ;

10. Impliquer les jeunes dans la lutte contre la déforestation, la désertification et la gestion rationnelle de l'environnement dans une perspective de développement durable;
11. Renforcer les capacités des jeunes dans les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication ;
12. Renforcer les capacités infrastructurelles pour l'encadrement socio-éducatif et l'insertion socio-économique des jeunes ;
13. Renforcer les capacités techniques, matérielles et logistiques du Département de Jeunesse ;

V.2. Les Axes Stratégiques de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} Génération (PNPJ-2)

Tenant compte de l'orientation de la Politique générale du Gouvernement de la République, trois Axes stratégiques majeures de la PNPJ-2 déterminent les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la PNPJ-2, à savoir :

- Promotion de la Paix, de la Sécurité, de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale par les Jeunes ;
- Renouvellement du Contrat social entre l'Etat et la Jeunesse ;
- Relèvement du secteur Productif par les Jeunes.

V.2.1. Axe Stratégique 1 : Promotion de la Paix, de la Sécurité, de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale par les Jeunes

Le Constat :

La dernière décennie vécue en République Centrafricaine correspond à une période pendant laquelle l'insécurité était devenue très criante sur l'ensemble du territoire. Ce contexte a eu pour conséquence de renforcer la détérioration du tissu économique et autres domaines favorables à l'épanouissement de la jeunesse centrafricaine sur l'ensemble du territoire national. Les jeunes ont été à la fois bourreaux et victimes et le nombre le plus important de décès ont été relevé dans le milieu de la jeunesse.

Les premiers touchés étaient les jeunes provinciaux qui ont dû fuir leur maison et leur famille. Beaucoup de jeunes se sont alors retrouvés sans famille ou soutien du jour au lendemain. Un grand nombre de jeunes a dû faire face à une réelle famine. Les jeunes se sont retrouvés enfermés dans une situation où ils se sentaient impuissants face à un problème qui semblait insolvable. Les tensions intercommunautaires ont conduit parfois à un enrôlement forcé de la jeunesse. Certains jeunes ont assisté en direct aux massacres de leurs voisins et amis. C'était une période dramatique, car de nombreux jeunes ont été tués. C'est aussi pour ces jeunes, la période durant laquelle l'on a pu noter l'augmentation de la consommation et de la vente ouverte de drogues. De plus, une année blanche a été partiellement

observée à l'université et dans certaines écoles de la RCA. Cette année blanche favorisée par la crise a conduit à l'abandon des études par un grand nombre de jeunes. En effet, de nombreux adolescent(e)s et jeunes se sont tournés alors vers de petits boulots pouvant leur permettre de soutenir leur famille. Dans certains cas, ils se sont retrouvés chefs de ménages, en raison de la disparition ou de la mort de leurs parents biologiques ou de leurs tuteurs.²¹

Pour consolider la paix, des initiatives doivent être développées. Au nombre de ces initiatives, figurent principalement les rencontres nationales qui se veulent comme des cadres d'échanges et de partage d'expériences en termes de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, mais surtout de vérité, de justice, de tolérance et de réconciliation. Pour les rencontres nationales, le CNJCA constitue un acteur incontournable pour travailler à tenir de telles rencontres avec les jeunes dans les différentes régions du pays. Le clou des rencontres régionales est de déboucher sur une rencontre nationale regroupant toutes les franges de la jeunesse, ainsi que toutes les factions politiques et militaires au sein desquelles les jeunes sont des acteurs de premier plan. Les rencontres nationales sont donc une nécessité.²²

Face à cette situation alarmante, les jeunes ont déclaré « Plus jamais ça ». Dans cette optique, la PNPJ-2 vise à développer des programmes et des actions stratégiques suivantes pour faire des jeunes des citoyens responsables et des véritables artisans de la paix et de la cohésion sociale en République Centrafricaine.

V.2.2. Promotion d'une citoyenneté responsable dans les rangs de la Jeunesse

Objectif spécifique : Promouvoir dans les rangs de la jeunesse une citoyenneté responsable.

Résultat attendu: une proportion importante des jeunes adopte des comportements citoyens responsables.

Actions stratégiques :

- Elaboration et mise en œuvre à grande échelle d'un programme national d'éducation et de formation civique des jeunes ;
- Conception et production des manuels et Prospectus d'Education citoyenne des Jeunes ;
- Concertation avec les autres institutions étatiques, non gouvernementales et internationales impliquées ;

²¹ Rapport final de l'Analyse nationale participative des Adolescents et jeunes de 10-35ans dans les domaines de la Santé, de l'Education, de la Paix, de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, mars 2017, P. 36.

²² Rapport final de l'Analyse nationale participative des Adolescents et jeunes de 10-35ans dans les domaines de la Santé, de l'Education, de la Paix, de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, mars 2017, P. 69.

- Mobilisation générale pour la promotion d'une culture citoyenne par les jeunes.

V.2.3. Promotion du leadership des Jeunes en vue d'une Culture de paix, de démocratie, de cohésion sociale et des Droits de l'homme

Objectif spécifique : Former une nouvelle génération de leaders capables de bâtir une Culture de paix, de démocratie, de cohésion sociale et des Droits de l'Homme.

Résultat attendu : Une proportion importante de jeunes adopte des comportements épris de culture de paix, de démocratie, de cohésion sociale et des droits de l'homme.

Actions stratégiques :

- Création d'espaces de rencontres, d'échanges et de conseils pour adolescent(e)s et jeunes sur la paix et la cohésion sociale;
- Formation des Jeunes leaders activistes et Médiateurs pour la Paix et la cohésion sociale ;
- Développement de programmes de culture à la paix dans toutes les régions et touchant toutes les couches sociales (enfants, jeunes, filles, garçons, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- Elaboration et vulgarisation des modules sur la paix et la cohésion sociale à enseigner dans tous les cycles de l'enseignement (fondamental 1 et 2, secondaire, supérieur) et dans les structures socio-éducatives (Maisons des jeunes, Centres Culturels), etc;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'information et d'échanges nationaux et internationaux des jeunes leaders ;
- Organisation des grandes rencontres nationales et internationales des jeunes sur la paix et la cohésion sociale ;
- Formation des jeunes à l'acquisition des concepts fondamentaux des Droits de l'Homme ;
- Organisation des rencontres d'échanges et débats entre les leaders de jeunesse et les leaders politiques et/ou les Autorités et anciens dignitaires politiques dans le cadre de la célébration de la Semaine de la Jeunesse (Journée des Martyrs) sur des thématiques inhérentes à la vie nationale ;
- Organisation des rencontres d'échanges et débats entre les leaders de jeunesse et les Autorités et anciens dignitaires politiques dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Jeunesse (12 Août) sur des thématiques de l'année.

V.2.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Objectif spécifique : Promouvoir une forte implication des organisations de jeunesse dans le processus d'encadrement et de promotion sociale des jeunes.

Résultat attendu : Une proportion importante d'organisations de jeunesse est impliquée dans le processus d'encadrement et de promotion sociale des jeunes.

Actions stratégiques :

- Identification, classification et actualisation du Répertoire des Organisations de jeunesse ;
- Formation des Responsables des Organisations de jeunesse dans les domaines du leadership et de la gestion des Organisations de Jeunesse ;
- Appui matériel et financier aux Organisations de jeunesse ;
- Renforcement des capacités matérielles et techniques du Conseil National de la jeunesse et de ses Organes décentralisés.

V.2.5. DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Objectif spécifique : Développer et adapter les activités socio-éducatives en tenant compte des exigences nouvelles de formation et d'épanouissement socio-culturel des jeunes.

Résultat attendu : De nombreuses activités socio-éducatives intégrant de nouvelles exigences de formation et d'épanouissement socioculturel des jeunes sont développées.

Actions stratégiques :

- ✓ Analyse de la pertinence des activités socio-éducatives développées en direction des jeunes ;
- ✓ Promotion et renforcement des activités socio-éducatives développées au sein des structures socio-éducatives ;
- ✓ Implication des partenaires dans la promotion et la mise en œuvre des activités socio-éducatives adaptées aux exigences des sociétés modernes.

V.2.6. PROMOTION DES LOISIRS EDUCATIFS DES JEUNES

Objectif spécifique : Promouvoir l'accès des jeunes aux loisirs éducatifs.

Résultat attendu : Une proportion importante des jeunes a accès aux loisirs éducatifs.

Actions stratégiques :

- Création des espaces pour les activités ludiques en faveur des enfants et jeunes dans les structures socio-éducatives ;
- La création des espaces de loisirs, de culture et de sports pour la jeunesse ;
- la réhabilitation des espaces de sports et de loisirs sur l'ensemble du territoire pour favoriser les interactions entre pairs et surtout la paix et la cohésion sociale ;
- Concertation avec les institutions partenaires pour la protection juridique des jeunes par rapport aux activités ludiques ²³;

V.3. Axe stratégique 2 : Renouveau du Contrat social entre l'Etat et la Jeunesse

Le Constat :

L'accès à l'éducation à tous les niveaux est intimement lié à des goulots d'étranglement. La problématique de la réhabilitation des infrastructures et le redéploiement du personnel enseignant constitue une épine pour le Gouvernement du fait de la persistance de l'insécurité. Les jeunes, quel que soit le sexe, l'âge ou le milieu de résidence, reconnaissent que l'éducation et la formation en Centrafrique éprouvent d'énormes difficultés depuis des décennies. Cette situation s'est davantage dégradée depuis la crise déclenchée en 2012-2013. Le déficit en enseignants demeure un défi de premier plan à relever. Le problème des infrastructures et équipements scolaires insuffisants et inadaptés constitue un handicap pour l'éducation des jeunes devant une croissance démographique galopante concernant la jeunesse. En l'absence de structures socio-éducatives appropriées, les jeunes s'organisent en associations, mouvements, réseaux, clubs de jeunesse et autres organisations leur permettant de développer des activités socio-éducatives en vue de leur épanouissement.²⁴Devant cette situation critique, les réponses proposées quant à l'éducation, la formation et l'insertion socio-économique des jeunes s'avèrent peu efficaces. Le système d'éducation extrascolaire traduit par le vocable de "Jeunesse" tel que défini dans la dénomination du Ministère de la Jeunesse et des Sports, dont la vocation est de prendre le relais en termes d'éducation et de la formation des jeunes à la responsabilité reste également faible eu égard aux objectifs qui lui sont propres.

²³ Rapport final de l'Analyse nationale participative des Adolescents et jeunes de 10-35ans dans les domaines de la Santé, de l'Education, de la Paix, de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, mars 2017, P.83.

²⁴ DSRP 2008-2010

La PNPJ-2 se veut donc à cet effet être l'instrument par excellence pour promouvoir l'épanouissement des jeunes à travers un nouveau contrat social entre l'Etat et la Jeunesse qui devra se traduire par des programmes et actions stratégiques en faveur des jeunes telles que :

V.3.1. ALPHABETISATION DES JEUNES

Objectif spécifique : Lutter contre l'analphabétisme en milieu jeune.

Résultat attendu : une proportion importante des jeunes analphabètes est Alphabétisée et exercent efficacement des activités socio-Economiques.

Actions stratégiques :

- Création des centres d'alphabetisation des jeunes ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'alphabetisation des jeunes notamment des jeunes filles ;
- Formation des leaders Jeunes comme Moniteurs en Alphabetisation des jeunes ;
- Elaboration des manuels, prospectus et supports didactiques ;

V.3.2. REINSERTION SOCIALE DES JEUNES EN SITUATION DIFFICILE

Objectif spécifique : Promouvoir la réinsertion sociale des jeunes en situation difficile dans la vie communautaire normale.

Résultat attendu : Une proportion importante des jeunes en situation difficile est réinsérée et participe à la vie communautaire normale

Actions stratégiques :

- Identification et répertoire des sites et foyers des Jeunes en situation difficile;
- Définition et application des programmes concertés de prise en charge des jeunes en situation difficile ;
- Information et formation des cadres de jeunesse dans les approches psychosociales des jeunes en situation difficile ;
- Appui aux Organisations Non Gouvernementales intervenant parmi les jeunes en situation difficile ;
- Concertation et coordination avec le Programme national de DRR en vue de la Réinsertion sociale des Jeunes.
- Appui à la formation professionnelle des jeunes sourds-muets ayant fini le cursus à l'Ecole des Sourds-muets de Benz-vi.

V.3.3. PROMOTION DE LA SANTE DE REPRODUCTION ET DE LUTTE CONTRE LES IST ET LE VIH/SIDA EN MILIEU JEUNE

Objectif spécifique : Contribuer à l'amélioration de la santé physique, mentale, psychique, sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes et de la lutte contre les IST et VIH/SIDA.

Résultat attendu : une proportion importante des adolescents et jeunes adopte des comportements responsables en matière de santé et notamment en santé de reproduction et de lutte contre les IST et VIH/SIDA.

Actions stratégiques :

- Actualisation et mise en œuvre d'un Plan sectoriel de lutte contre les IST et le VIH/SIDA en milieux jeunes ;
- Création, réhabilitation et équipement des centres de prise en charge de la santé des adolescents et des jeunes;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'IEC en santé des adolescents et des jeunes ;
- Promotion de la santé sexuelle de reproduction des adolescents et jeunes ;
- Lutte contre les fléaux de santé chez les jeunes (IST, VIH/SIDA, toxicomanie, tabac, alcool, prostitution) ;
- Création des Centres d'Information, d'Education et d'Ecoute (CIEE) des jeunes au sein des Maisons de Jeunes et de la Culture suivant le modèle développé dans le 3^{ème} Arrondissement de la ville de Bangui.
- Création progressive de centres jeunes à tous les niveaux (central, déconcentré, urbain, rural, scolaire, étudiantin, etc.) et la vulgarisation de l'accès aux services de santé pour les adolescent (e)s et jeunes.²⁵

V.3.4. PROMOTION DE LA JEUNE FILLE ET DU GENRE EN MILIEU JEUNE

Objectif spécifique : Lutter contre les discriminations et les violences basées sur le genre (VBG) en milieu jeune.

Résultat attendu : le taux des discriminations et des violences basées sur le genre en milieux jeunes est réduit sensiblement.

Actions stratégiques :

- Information, sensibilisation et formation des jeunes sur l'approche genre ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de promotion sociale de la jeune fille ;

²⁵ Rapport final de l'Analyse nationale participative des Adolescents et jeunes de 10-35ans dans les domaines de la Santé, de l'Education, de la Paix, de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, mars 2017, P.82.

- Lutte contre les mutilations sexuelles et autres sévices dégradants ;
- Information, sensibilisation et mobilisation des jeunes leaders sur la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) en milieu jeune ;
- Vulgarisation de la convention sur les droits de la Femme et le Code de la Famille.

V.3.5. RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DES CADRES DE JEUNESSE

Objectif spécifique : Renforcer l'effectif et les capacités techniques des spécialistes d'encadrement de jeunesse.

Résultat attendu : L'effectif et les capacités techniques des cadres spécialistes de l'encadrement de la Jeunesse sont renforcés

Actions stratégiques :

- Définition de programmes de formation et de perfectionnement des cadres de jeunesse ;
- Définition de Plan d'effectif et de carrière des cadres de jeunesse ;
- Echanges et concertation avec les institutions nationales et internationales sur les questions de formation des cadres de jeunesse ;
- Recrutement et formation des cadres de jeunesse ;
- Renforcement des capacités techniques, opérationnelles et logistiques de l'Institut National de Jeunesse et des Sports (INJS) et des autres Institutions nationales de formation des cadres de jeunesse.

V.3.6. RENFORCEMENT DES CAPACITES INFRASTRUCTURELLES DES STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES

Objectif spécifique : Réhabiliter et construire des Maisons de jeunes et de la Culture et autres structures socio-éducatives sur toute l'étendue du territoire de la République Centrafricaine.

Résultat attendu : une forte proportion des jeunes ont accès aux Maisons de jeunes et de la culture et aux autres structures socio-éducatives sur l'ensemble du territoire national.

Actions stratégiques :

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de construction et de réhabilitation des infrastructures socio-éducatives (Maisons de jeunes et de Culture) en faveur de Jeunes ;

- Création des Foyers d'Animation Culturelle (FAC) des Jeunes dans les établissements scolaires du Fondamental 2 ;
- Renforcement et dynamisation des structures existantes en matériels et équipements didactiques ;
- Dotation des Maisons de Jeunes et de Culture en matériels audio-visuels, équipements et moyens didactiques ;

V.3.7. RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET LOGISTIQUES DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE

Objectif spécifique : Renforcer la capacité opérationnelle du Département de jeunesse.

Résultat attendu : Le Département de la Jeunesse dispose des ressources matérielles et logistiques suffisantes pour l'accomplissement de sa mission.

Actions stratégiques :

- Mobilisation des ressources financières locales, nationales et internationales ;
- Plaidoyer auprès des instances étatiques et des institutions internationales.

V.3.8. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT STRATEGIQUE

Objectif spécifique : Renforcer la concertation et le partenariat entre les acteurs.

Résultat attendu : Un large réseau d'acteurs intervenant dans le secteur de Jeunesse est mis en place et fonctionnel.

Actions stratégiques :

- ✓ Identification des différents partenaires selon leurs champs d'intervention et élaboration de Protocoles de collaboration;
- ✓ Création d'une synergie entre les différents secteurs et acteurs nécessaires au renforcement des actions d'encadrement et de promotion des jeunes ;
- ✓ Définition d'une plate-forme de collaboration et de coordination interinstitutionnelles.

V.3.9. COOPERATION ET INTEGRATION AFRICAINE EN MATIERE DE JEUNESSE

Objectif spécifique : Promouvoir un leadership des jeunes centrafricains acquis à la cause de l'unité africaine.

Résultat attendu : une proportion importante des jeunes leaders centrafricains est engagée et participe à la promotion des idéaux de l'Union Africaine.

Actions stratégiques :

- Implémentation de la Charte Africaine de la Jeunesse à travers les textes de lois et Règlements de portée nationale ;
- Echanges sous régionaux et régionaux d'information et de sensibilisation avec les organisations de jeunesse africaines ;
- Mise en place de réseaux des jeunes dans le cadre de la formation à la citoyenneté africaine ;
- Information, formation et sensibilisation des jeunes sur les idéaux du panafricanisme ;
- Echanges et coopération avec les Organisations Internationales en matière de jeunesse ;
- Implémentation des dispositions des Résolutions 2250 et 2419 des Nations Unies sur l'implication des jeunes dans les processus de paix et de résolution des conflits dans les textes nationaux de lois et de Règlement ;
- Vulgarisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sur l'émergence de l'Afrique à l'horizon 2063 à travers les Organisations de Jeunesse ;
- Vulgarisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur le Développement durable à travers les Organisations de Jeunesse.

V.4. Axe Stratégique 3 –Relèvement du Secteur Productif par les Jeunes.

Constat

Les personnes âgées de 10 à 34 ans représentent 46 % de la population. La déscolarisation galopante, le désœuvrement et le chômage des jeunes sont le fruit des conditions précaires d'éducation et d'insertion sociale. L'absence de programme approprié et de structures d'éducation non formelles et extrascolaires explique fondamentalement les comportements inciviques et belliqueux des jeunes. A défaut de réussir dans le système formel d'éducation, ils leur est souvent difficile de trouver des alternatives de rechange. Même les jeunes possédant des diplômes d'études supérieures, professionnelles ou techniques sont le plus souvent désœuvrés et au chômage.

Face aux difficultés socioéconomiques, les jeunes n'hésitent pas à opter pour des modes de vie qui les affectent négativement. Aussi ont-ils souvent des besoins et des aspirations peu ou pas du tout satisfaits. Très souvent, les adolescent(e)s et les jeunes d'un pays post-conflit, comme la République Centrafricaine (RCA), ont à des périodes de leurs existences « flirté », sinon adopté des comportements qui les fragilisent. Sont de ces réalités, la consommation de drogues ou de stupéfiants, l'engagement dans des milices ou des groupes d'autodéfense, les abandons

scolaires, le difficile accès aux formations sanitaires, le manque d'emploi, de loisirs adéquats etc.²⁶En dépit du sens d'initiative qui les caractérise, ils sont souvent confrontés à des problèmes de capacités techniques qui puissent augmenter leurs performances.

La PNPJ-2 devient de ce fait un outil de premier plan pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles des jeunes pour leur permettre de se prendre en charge et ainsi assurer leur propre devenir à travers divers programmes développés en leur faveur.

V.4.1. ENTREPRENARIAT ET INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES

Objectif spécifique : Promouvoir l'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes.

Résultat attendu : une proportion importante des jeunes reçoit des formations socio-professionnelles et est insérée dans le circuit socio-économique

Actions stratégiques :

- La création des boutiques de l'emploi par lesquelles les recruteurs et les jeunes pourront se rencontrer et échanger sur les offres et les demandes d'emploi ;
- la promotion de la micro finance et de l'auto emploi, en mettant en place des mécanismes d'accès aux institutions bancaires, tout en accompagnant les jeunes par la formation, le suivi-conseil ;
- Mise en place des conditions juridiques et fiscales à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Mise en adéquation de la formation des jeunes avec les besoins du marché de l'emploi ;
- Information, sensibilisation et mobilisation des jeunes autour des créneaux porteurs et à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Identification et formation des jeunes aux Activités Génératrices de Revenus (AGR);
- Elaboration et mise en œuvre d'un Programme de l'Entrepreneuriat agropastoral des Jeunes ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Programme national de formation des jeunes aux AGR combiné avec un appui par la remise des kits d'insertion socio-professionnelle;

²⁶ Rapport final de l'Analyse Nationale participative des besoins des Adolescents et Jeunes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la paix, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, Mars 2017, P. 15.

- Mise en œuvre d'un Programme de volontariat national des jeunes;²⁷
- Création d'un fonds National d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FNAIJ);
- Mise en œuvre des contrats d'encadrement socio-économique des jeunes par les Entreprises ;
- le recrutement dans les cinq prochaines années de 100 000 jeunes pour la reconstruction du pays et la garantie de la sécurité des biens et des personnes, à travers les travaux de haute intensité de main d'œuvre (THIMO), la facilitation à l'accès aux moyens de productions agro pastorales par la mise en place de micro crédits et de soutien aux intrants et le renforcement de la sécurité des biens et des personnes ;
- Appui technique au programme de la Jeunesse Pionnière Nationale ;
- Concertation et coordination des actions d'insertion socio-professionnelle des jeunes à travers la Jeunesse Pionnière Nationale.

V.4.2.RENFORCEMENT DES CAPACITES DES JEUNES DANS LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Objectif spécifique : Promouvoir la maîtrise par les jeunes des Technologies de l'Information et de la communication.

Résultat attendu : une proportion importante des jeunes a accès aux Technologies de l'Information et de la Communication et les maîtrise.

Actions stratégiques :

- Création des Centres de formation en Informatique dans les Structures socio-éducatives ;
- Création des cyberspaces dans les structures socio-éducatives ;
- Formation des jeunes dans les Technologies de l'Information et de Communication ;
- Création des Centres d'information et de documentation pour les jeunes ;
- Encadrement des jeunes sur les techniques de recherches sociales, etc.

V.4.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES JEUNES

Objectif spécifique : Impliquer les jeunes à une gestion rationnelle et à la protection de l'environnement.

Résultat attendu : une proportion importante des jeunes est engagée et participe à la gestion rationnelle et à la protection de l'environnement.

²⁷ Rapport d'Analyse diagnostique de la problématique de l'emploi particulièrement des jeunes en RCA post Crise, PNUD, Septembre 2015, P. 44.

Actions stratégiques :

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation des jeunes en matière environnementale ;
- Appuis aux organisations de jeunesse intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement;
- Formation des jeunes aux méthodes et techniques d'IEC en matière de protection de l'environnement ;
- Information, sensibilisation et formation des Jeunes sur les méfaits de la déforestation et la désertification ;
- Implication des Organisations de jeunesse aux campagnes de plantings d'arbres et de reboisement ;
- Information et formation des leaders de jeunesse sur la gestion rationnelle de l'environnement.

TROISIEME PARTIE : MECANISME DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2)

Une chose est d'avoir un document de Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) en République Centrafricaine, une autre chose est sa mise en œuvre. L'efficacité attendue de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse dépendra du mécanisme mis en place à cet effet. La Politique Nationale de Jeunesse relève de la responsabilité du Gouvernement qui prend toutes dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre, sous la responsabilité du Chef du Gouvernement. Cependant, le caractère transversal de la Politique de la Jeunesse exige l'implication de plusieurs institutions qui détiennent un volet en termes d'actions stratégiques à réaliser en faveur de la jeunesse. Dans ce cadre, on peut citer le Ministère en charge de la Jeunesse, les Ministères et Institutions partenaires, les ONG du secteur, Le Conseil National de la Jeunesse, ses organes décentralisés et les Organisations de la Jeunesse, les Collectivités, le Secteur privé, les Partenaires techniques et financiers. Aussi, faut-il le préciser, la mise en œuvre de la PNPJ-2 ne pourra réaliser les attentes de la Jeunesse centrafricaine que si des ressources substantielles sont mobilisées à cet effet.

VI LES INSTITUTIONS

VI.1. Le Ministère en charge de la Jeunesse

Sous l'impulsion du Premier Ministre, le Ministère en charge de la Jeunesse tient le leadership de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) qu'il met en œuvre avec l'implication des autres partenaires du secteur. A ce titre, tous les cadres et agents de ce département, doivent s'approprier de ce document. Le Ministère en charge de la jeunesse devra prendre toutes les

initiatives nécessaires pour vulgariser la PNPJ-2 dans toutes les sphères de l'Administration centrafricaine, notamment dans les instances partenaires, les ONG de jeunesse, le Conseil National de la jeunesse, ses organes décentralisés et les Organisations de jeunesse, les collectivités territoriales, les Partenaires bi et multilatéraux, techniques et financiers.

A travers ses structures centrales, déconcentrées et rattachées, le Ministère en charge de la jeunesse assure la coordination de toutes les activités entreprises dans le cadre de la réalisation des objectifs définis dans la PNPJ-2 et rend compte périodiquement au Gouvernement.

VI.2. Les Ministères et Institutions partenaires

Plusieurs Ministères et Institutions étatiques interviennent en tant que partenaire de mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) en République Centrafricaine. Chacune de ces institutions tient un volet spécifique des actions de Jeunesse. On peut citer entre autres :

- ✓ Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ;
- ✓ Le Ministère chargé de la Jeunesse Pionnière Nationale ;
- ✓ Le Ministère des Affaires Sociales qui prend en charge les questions liées à l'enfance, ainsi qu'aux questions du genre ;
- ✓ Le Ministère de la Santé et de la Population qui prend en charge les problèmes de la santé de reproduction et de lutte contre les IST et VIH/SIDA ;
- ✓ Le Ministère en charge de l'Emploi ;
- ✓ Ministère des Petites et Moyennes entreprises, de l'Entreprenariat et de l'Artisanat ;
- ✓ Le Ministère chargé du Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) ;
- ✓ L'Assemblée Nationale etc.

Toutes ces institutions doivent comprendre que les actions à réaliser en faveur de la Jeunesse relèvent d'un secteur précis, et qu'elles ont l'obligation de favoriser les échanges d'informations dans la perspective de la recherche de l'efficacité en matière de planification, de gestion et de suivi de ces activités. Il s'agit de créer les conditions d'une synergie nécessaire à la réalisation des résultats dans ce secteur.

VI.3. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) du secteur de la Jeunesse

La particularité de l'action des ONG, c'est qu'elles interviennent dans le prolongement de l'action du Gouvernement. Ces organisations réalisent des activités d'utilité publique. Certaines d'entre elles sont spécialisées en matière de jeunesse. Pour la plupart du temps, elles ignorent que le secteur de la Jeunesse relève du leadership d'un Département ministériel donné qui mène la Politique. Le Ministère en charge de la Jeunesse a la responsabilité de faire un plaidoyer auprès de ces ONG afin de les informer sur les modalités nécessaires de collaboration interinstitutionnelle pour le bien de la Jeunesse. Cette collaboration entre le Ministère en charge de la Jeunesse et ces ONG est souvent traduite par un Protocole de partenariat signé entre les deux institutions pour définir de manière précise les obligations des parties quant aux actions à mettre en œuvre en faveur de la Jeunesse.

VI.4. Les Organisations de Jeunesse

Les jeunes sont les acteurs de premier plan sur les chantiers de leur propre développement. La mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) constitue donc pour les jeunes un véritable défi à relever. C'est pourquoi les mouvements et associations de jeunesse doivent considérer les objectifs poursuivis par la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse comme autant de feuilles de route qui les conduiront vers leur propre épanouissement et leur insertion socio-économique. L'implication de ces Organisations de Jeunesse, sur la base du Répertoire des Organisations de Jeunesse, assurera leur pleine participation en tant que bénéficiaires aux actions mises en œuvre en leur faveur. Il est évident que le Conseil National de la Jeunesse et ses organes décentralisés seront mis à contribution pour réaliser la classification de ces organisations de jeunesse en tenant compte de leurs performances sur le terrain ainsi que de leur champ d'intervention.

VI.5. Les collectivités locales

Les préoccupations des jeunes doivent être prises en compte dans les budgets et programmes des collectivités locales. Ainsi, la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) doit impliquer les jeunes eux-mêmes sur toute l'étendue du territoire national à travers leurs mouvements associatifs et les organisations de la société civile. Le Ministère en charge de la Jeunesse, à travers ses services déconcentrés, a la responsabilité de mener une campagne d'information auprès des collectivités locales pour leur permettre de bien cerner leurs responsabilités dans ce domaine et de les assumer. Ce programme de communication se fera de manière décentralisée avec l'appui des autorités politiques et administratives en vue d'un meilleur impact.

IV.6. Le secteur privé

La réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) nécessite la mobilisation de beaucoup de ressources humaines, matérielles et financières.

Dans le cadre de la conduite de ses nombreux chantiers de développement en faveur des jeunes, le Gouvernement devra initier, avec le secteur privé, la création des opportunités d'emplois.

Des initiatives du secteur privé en matière de promotion de la jeunesse se feront en partenariat avec le ministère en charge de la jeunesse. Il s'agit surtout pour le Ministère en charge de la Jeunesse de mettre en place un grand programme de travail concerté en vue de réaliser des meilleurs résultats.

VI.7. Les Partenaires techniques et financiers

La réalisation de nombreux objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) nécessite la mobilisation de beaucoup de ressources matérielles, financières et informationnelles.

Dans le cadre de la conduite de ses nombreux chantiers de développement, la République Centrafricaine peut bénéficier de l'appui multiforme de partenaires tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Le Ministère en charge de la Jeunesse devra s'appuyer sur ses partenaires traditionnels pour lancer un grand programme de mobilisation de ressources auprès des agences internationales accréditées en République Centrafricaine.

VI.8. La mobilisation des Ressources

L'atteinte des résultats attendus dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) nécessite la mobilisation d'importantes ressources humaines, matérielles, financières, etc. Des Plans d'Actions stratégiques et opérationnels qui prendront en compte les différents résultats attendus de la PNPJ-2 permettront de déterminer les coûts inhérents à la mise en œuvre de cette Politique d'une part, et d'autre part par les actions de renforcement des capacités à travers :

- le renforcement des capacités techniques des cadres (formations) ;
- l'acquisition d'équipements et matériels didactiques et audio-visuels ;
- la réalisation d'infrastructures socio-éducatives ;
- l'assistance technique ;
- les moyens de fonctionnement ;
- l'acquisition de moyens logistiques.

La Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) est un acte de souveraineté qui engage la pleine responsabilité du gouvernement. Dès lors, le Gouvernement se doit d'accorder un budget conséquent pour sa réalisation. Le gouvernement sera soutenu et relayé dans cette opération par les collectivités territoriales. La contribution de la société civile au niveau national comme international, des opérateurs privés, des partenaires bilatéraux et multilatéraux est sollicitée en appui aux efforts consentis par l'Etat et les collectivités territoriales pour la valorisation de la jeunesse qui constitue leur première ressource.

VII. LES ORGANES DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE 2^{ème} GENERATION (PNPJ-2)

Pour une bonne exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2), le Gouvernement s'engage à mettre en place un cadre institutionnel approprié et à prendre les textes qui faciliteront son fonctionnement. Ce cadre comprend des organes de décision, d'exécution, de consultation, de coordination et de suivi-évaluation.

VII.1. Organe de Décision

Le Gouvernement de la République Centrafricaine constitue l'organe de décision de toutes les activités à entreprendre. Il adopte la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2) et valide les Plans stratégiques et opérationnels d'application comme actes directeurs et d'harmonisation de toute l'action publique et privée en matière de jeunesse.

VII.2. Organes d'exécution

Le Ministère en charge de jeunesse et les Départements ministériels concernés par les problèmes des jeunes, les services techniques et les autres institutions étatiques, les structures socio-éducatives, la société civile, les différentes organisations de jeunesse sont responsables chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2).

VII.3. Organes de Consultation

Le Conseil National de la Jeunesse en tant plate-forme des Organisations de Jeunesse sur le plan national, sous la tutelle du Ministère en charge de la Jeunesse, est la structure permanente de collaboration et de consultation sur les questions de jeunesse où sont représentés les jeunes. Il est chargé de fournir au Gouvernement les données et informations nécessaires à la formation, la mise en œuvre et l'exécution de la politique de jeunesse. Pour ce faire, il formule des recommandations à l'attention du Gouvernement, examine les grandes orientations de l'action en

faveur de la promotion des jeunes et en évalue l'impact dont il en rend compte au Ministère de tutelle.

VII.4. Organe de Coordination, de Suivi et d'Évaluation

Le Ministère en charge de la Jeunesse assure la tutelle et la coordination générale de l'action et de l'application de la Politique Nationale de la Promotion de la Jeunesse.

Le Ministère en charge de la Jeunesse, le Conseil National de la Jeunesse et les Partenaires de mise en œuvre en assurent conjointement le suivi et l'évaluation en concertation avec les Partenaires au développement.

VIII. HYPOTHESE DE RISQUES

Plusieurs facteurs de risques peuvent influencer négativement la mise en œuvre de cette Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2). Aussi, nous paraît-il nécessaire de circonscrire quelques-uns de ces risques, notamment:

1. L'insécurité : aucune société au monde ne peut se construire dans un contexte généralisé d'insécurité. L'absence de la paix sociale contribue indubitablement à dissuader toutes les bonnes initiatives favorables à l'éducation, la formation et à l'insertion socio-économique des jeunes. A cet effet, le Gouvernement devra travailler sans relâche à faire reculer l'insécurité afin de garantir les meilleures conditions de mise en œuvre de la PNPJ-2.
2. l'instabilité politique : toute situation sociopolitique susceptible de compromettre la paix sociale et faire naître des incertitudes chez les partenaires techniques et financiers et les investisseurs potentiels nationaux et étrangers freine l'investissement et par conséquent le développement. Ainsi, l'instabilité politique est un risque important pour la mise en œuvre de la PNPJ-2 ;
3. l'insuffisance de l'engagement politique : cette insuffisance pourrait constituer un facteur limitant l'atteinte des objectifs de la PNPJ-2. Elle se traduirait par une absence de mobilisation et d'implication effective des acteurs concernés ;
4. les contraintes budgétaires : elles peuvent affecter le volume des ressources financières et matérielles à consacrer à la réalisation du Plan d'Action Stratégiques et Opérationnel (PAS/PO) de la PNPJ-2. Les plafonnements budgétaires tracés par le Ministère des Finances et du Budget constitue un véritable handicap à la mise œuvre efficace de la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse pour lesquels il faut envisager des alternatives de solution ;
5. l'insuffisance des capacités du dispositif de mise en œuvre : elle peut provenir à la fois de la défaillance des responsables mais également de l'insuffisance des moyens d'action et spécifiquement des ressources humaines ;

6. la non mise en place ou la défaillance du dispositif organisationnel : elle aurait pour conséquence immédiate de priver les PNPJ-2/PAS de toute impulsion et suivi ; ce qui se manifesterait par une faiblesse des résultats attendus ;
7. le faible intérêt des partenaires au développement : il pourrait se traduire par une limitation de ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PAS de la PNPJ-2 ;
8. la non implication des jeunes : la mise en œuvre du PAS de la PNPJ-2 requiert non seulement une adhésion et une participation effective des jeunes mais aussi leur esprit de sacrifice et d'abnégation. Les succès de la PNPJ-2 en partie en dépendent ;
9. la non prise en compte des principes directeurs : la PNPJ-2 a défini les principes qui doivent guider les actions de la mise en œuvre du PAS de la PNPJ-2. Le non-respect de ces principes pourrait affecter considérablement la réalisation des résultats attendus de la PNPJ-2 ;
10. la faible prise en compte opérationnelle de la PNPJ-2 et du PAS/PO par le Secrétariat technique du RCPCA : elle aboutirait à peu de visibilité et de lisibilité des objectifs, activités et résultats du PAS/PO de la PNPJ-2 faute de bénéficier de ressources intérieures et extérieures nécessaires.

Conclusion

Les personnes âgées de 10 à 35 ans représentent 46 % de la population. Cette frange importante de la population constitue un atout indéniable. Elle est le présent et l'avenir de la Nation. Cependant, la déscolarisation galopante, le désœuvrement et le chômage des jeunes sont le fruit des conditions précaires d'éducation et d'insertion sociale. L'absence de programmes appropriés et de structures d'éducation non formelles et extrascolaires explique fondamentalement les comportements inciviques et belliqueux des jeunes. A défaut de réussir dans le système formel d'éducation, les jeunes ne peuvent non plus accéder à des alternatives de rechange. Même les jeunes possédant des diplômes d'études supérieures, professionnelles ou techniques sont le plus souvent désœuvrés et au chômage.

Entre autres, le problème le plus crucial qui affecte les jeunes est celui du chômage. Ce problème est dû en partie à leur non qualification, l'insuffisance d'une culture entrepreneuriale et l'inaccessibilité relative aux crédits. La non-résolution du problème de l'emploi des jeunes est susceptible de provoquer de graves conséquences pour le développement futur de la République Centrafricaine. En effet, la vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail peut les pousser à la perte de l'estime de soi et à des sentiments de frustration et à la négation de la vie sociale.

Face aux difficultés socioéconomiques, les jeunes n'hésitent pas à opter pour des modes de vie qui les affectent négativement. Aussi, ont-ils souvent des besoins et des aspirations peu ou pas du tout satisfaits. Très souvent, les adolescent(e)s et les jeunes d'un pays post-conflit, comme la République Centrafricaine (RCA), ont à des périodes de leurs existences « flirté », sinon adopté des comportements qui les fragilisent. Sont de ces réalités, la consommation de drogues ou de stupéfiants, l'engagement dans des milices ou des groupes d'autodéfense, les abandons scolaires, le difficile accès aux formations sanitaires, le manque d'emploi, de loisirs adéquats etc.²⁸

En l'absence de structures socio-éducatives appropriées, les jeunes s'organisent en associations, mouvements, réseaux, clubs de jeunesse et autres organisations leur permettant de développer des activités socio-éducatives en vue de leur épanouissement.²⁹ En dépit du sens d'initiative qui les caractérise, ils sont souvent confrontés à des problèmes de capacités techniques qui puissent augmenter leurs performances.

La Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération (PNPJ-2), en tant que traduction de la volonté politique du Gouvernement, devient de ce

²⁸ Rapport final de l'Analyse Nationale participative des besoins des Adolescents et Jeunes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la paix, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, Mars 2017, P. 15.

²⁹ DSRP 2008-2010

fait un outil de premier plan pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles des jeunes pour leur permettre de se prendre en charge et ainsi assurer leur propre devenir à travers divers programmes développés en leur faveur.

Le Ministère en charge de la Jeunesse a donc l'obligation de résultat, et ainsi créer les conditions optimales pour que tous les acteurs impliqués soient mobilisés pour la mise en œuvre de cette PNPJ-2. Sous sa houlette, les partenaires stratégiques tels que les Département ministériels et autres institutions étatiques, le Conseil National de la Jeunesse ainsi que les Organisations de Jeunesse, les ONG de jeunesse, les institutions du Secteur Privé, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, doivent réaliser toute la synergie nécessaire afin que les résultats attendus de la PNPJ-2 soient traduits en actes pour le bien de la jeunesse centrafricaine.

Il est évident qu'un document de Politique ne pourrait réaliser les résultats attendus, s'il n'est traduit en Plan d'Actions Stratégiques (PAO) ou en Plan Opérationnel (PO), afin de programmer dans le temps et dans l'espace les actions de la PNPJ-2 en activités ayant des coûts et assurant ainsi la visibilité des opérations. Il s'agit donc d'une étape ultérieure très importante dans la mise en œuvre de la vision du Gouvernement de la République Centrafricaine en matière de Jeunesse.

BIBLIOGRAPHIE

- ❖ Annuaire Statistique 2017/2018 du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation, Décembre 2018 ;
- ❖ Rapport de l'Enquête par Grappes à indicateurs multiples-MICS couplée avec la sérologie VIH, RCA, 2010 ;
- ❖ Rapport technique du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix, 2017-2021, Octobre 2016 ;
- ❖ Rapport final de l'Analyse nationale participative des adolescents et jeunes de 10-35 ans dans les domaines de la santé, de l'Éducation, de la paix, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la connectivité, des sports et des loisirs, Mars 2017 ;
- ❖ Rapport d'analyse diagnostique de la problématique de l'emploi particulièrement de l'emploi des jeunes en RCA post-conflit, Septembre 2015 ;
- ❖ Rapport final de l'Étude sur la Capitalisation d'expériences et sur l'encadrement et les services offerts aux jeunes, suivis de l'analyse des besoins dans le contexte des services conviviaux aux jeunes en Centrafrique, Avril 2010 ;
- ❖ Plan Stratégique de la Jeunesse du PNUD, 2014-2017 ;
- ❖ Agenda 2030 pour transformer notre monde et soutenir le développement durable, United Nations ;
- ❖ Agenda 2063 de l'Union Africaine pour l'émergence à l'horizon 2063 ;
- ❖ Feuille de Route de l'Union Africaine sur "Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant pleinement dans la Jeunesse", janvier 2016 ;
- ❖ Résolutions 2250 et 2419 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, Décembre 2015 ;
- ❖ Politique Nationale de Jeunesse au Burkina, août 2008 ;
- ❖ Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse (PNPJ) de la République Centrafricaine, Décembre 2006 ;

WEBOGRAPHIE

- ❖ Présentation de la République Centrafricaine,
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/republique-centrafricaine/presentation-de-la-republique-centrafricaine/>
- ❖ République centrafricaine, le contexte économique, les indicateurs économiques,
<http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/central-african-republic/economie-3>